

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Nombre de postes à pourvoir :

1 poste de "gestionnaire juridique et dialogue social" est à pourvoir au sein de la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée.

Ce poste est à pourvoir au siège de la DIR Méditerranée :

- 16, rue Bernard du Bois - 13001 Marseille.

Date prévue du recrutement :

La date prévue de recrutement sera à compter du 15 décembre 2011 et au plus tard le 26 décembre 2011

Modalités de candidature :

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter les éléments suivants :

1. Une lettre de candidature et de motivation
2. La lettre de motivation manuscrite doit faire apparaître les éléments qui permettent au candidat de montrer qu'il est en capacité d'accomplir les fonctions du poste ouvert au recrutement. Elle doit aussi faire apparaître sa volonté d'entrer dans la fonction publique
3. Les coordonnées postales, téléphoniques, électroniques
4. Un curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
5. L'indication de la possession du permis de conduire B (fournir impérativement une copie).

Le dossier accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être exclusivement :

- soit envoyé par voie électronique (documents scannés) à l'adresse suivante : Nadine.Kherif@developpement-durable.gouv.fr pour parvenir au plus tard **le 4 novembre 2011 à 15h30** (cas N°1).
- soit envoyé par la poste à l'adresse ci-dessous pour parvenir au plus tard **le 4 novembre 2011 à 15h30** (cas N°2).
- soit déposé directement à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **le 4 novembre 2011 à 15h30** (cas N°3).

Adresse d'envoi ou de dépôt du dossier :

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée
Recrutement sans concours ADJOINT ADMINISTRATIF 2011
Secrétariat général / Gestion Emplois et Compétences
A l'attention de Antonia COLOMBO
16 rue Bernard du Bois
13001 Marseille

Pour tout renseignement : Nadine KHERIF au 04 91 28 40 79

Tout dossier incomplet et/ou déposé après le **4 novembre 2011 à 15h30** ou parvenant à la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée, ou transmis par mel après cette date sera refusé.